

Jeudi 15 juillet 2021

Note aux rédactions

Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD159 Commune de Feignies

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

À compter du jeudi 15 juillet 2021 et pour une durée de 15 jours (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra des travaux de réfection de la chaussée de la rue de la République, sur la section comprise entre le pont SNCF et la rue Jean Jaurès.

Ces travaux permettront de renforcer la sécurité des usagers.

Organisation des travaux :

La section de la RD159 située entre le pont SNCF et la rue Jean Jaurès sera fermée à la circulation. Les voies adjacentes seront fermées, en fonction de l'avancement du chantier.

Une déviation sera mise en place :

Dans le sens Gognies-Chaussée vers Bavay via la RD105a (rue de la République et rue Paul Deudon), RD105 (rue Jean Jaurès) et inversement ;

Dans le sens Bavay vers secteur au Nord de la rue de la République (RD159) via la RD105 (rue Jean Jaurès, rue Paul Deudon, rue de la Victoire, rue Léon Blum et rue Roger Salengro et inversement).

L'accès aux cabinets vétérinaire, dentaire et à la pharmacie seront possibles en fonction de l'avancement du chantier ou en stationnant les véhicules sur les voies adjacentes pour s'y rendre à pied.

L'accès aux entreprises Menissez et Desvres par la rue Cipréaux sera possible.

Montant des travaux : 189 040 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion : Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 34 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTB en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.